

DOSSIER SUR LA DEMANDE D'IMMIGRATION AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE ET DÉFIS DU PTET POUR NOTRE SECTEUR



CANADIAN MEAT COUNCIL



mushrooms.canada



Kadek est cueilleuse de champignons à une ferme de Leamington. Elle est une nouvelle recrue qui apprend à cueillir des champignons, un processus nécessitant plus de six mois de formation sur le terrain.



Erick travaille comme superviseur de cueillette sur une ferme de champignons depuis 5 ans. Il a payé l'université pour sa femme, l'école privée pour son fils et une maison dans son pays natal. Il attend de savoir s'il peut utiliser le PPIA.



Bouchers à l'usine de transformation des viandes de Conestoga Meats à Breslau, en Ontario. Ces travailleurs espèrent pouvoir utiliser le PPIA afin d'immigrer au Canada.

Préparé à l'intention du
Comité permanent de la citoyenneté et de
l'immigration

Étude : Les répercussions du Programme des
travailleurs étrangers temporaires sur le marché du
travail au Canada.

3 mai 2021

Le Conseil des viandes du Canada (CVC) et Mushrooms Canada (MC) remercient le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration de leur donner l'occasion de fournir des témoignages pour son étude sur les répercussions du Programme des travailleurs étrangers temporaires sur le marché du travail.

Nous souhaitons également remercier le gouvernement du Canada et le ministère Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) de reconnaître les secteurs agricole et agroalimentaire du Canada comme essentiels et d'intégrer nos codes d'emplois en tant que priorité dans la réglementation durant la pandémie actuelle. Nous sommes reconnaissants du soutien actuellement offert par le gouvernement et les membres du parlement, alors que nos fermiers, nos travailleurs du secteur de la transformation alimentaire ainsi que nos travailleurs essentiels canadiens produisent, emballent et transforment des aliments pour le Canada et le monde.

Au Canada, un emploi sur huit est assuré par l'industrie agroalimentaire, dont la contribution à l'économie s'élève à quelque 111 milliards de dollars par an, soit plus de 6 % du PIB. Cela représente 304 millions de dollars par jour et 2,3 millions d'emplois. Nos secteurs agricole et agroalimentaire créent des emplois de qualité, offrant des salaires concurrentiels et des occasions d'avancement professionnel.

Transformation des viandes

Champignons

<p>Emplois dans le secteur de la transformation des viandes : 31 136 TET employés : 1190 Postes vacants : Ont doublé, passant de 1650 en 2018 à plus de 4000 en 2021.</p> <p>Salaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> Bouchers débutants à experts : du salaire minimum à 28,00 \$ de l'heure <ul style="list-style-type: none"> 🔗 formation approfondie au moment de l'entrée en poste Superviseurs : de 49 000 \$ à 85 000 \$ par année Gestionnaires : de 60 000 \$ à 147 000 \$ par année <p>+ Les usines de transformation des viandes offrent des ensembles d'avantages sociaux</p>	<p>Emplois dans le secteur des champignons : Plus de 4000 TET employés : Plus de 920 Postes vacants : Taux de postes vacants de 20 %</p> <p>Salaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> Cueilleurs débutants à experts : du salaire minimum à 29 \$ de l'heure <ul style="list-style-type: none"> 🔗 formation approfondie offerte au moment de l'entrée en poste Superviseur : de 35 000 \$ à 80 000 \$ par année Gestionnaires : de 42 500 \$ à 171 000 \$ par année <p>+ Les fermes de champignons offrent des ensembles d'avantages sociaux</p>
---	---

Les employeurs de notre industrie participent à des campagnes publicitaires et à des salons de recrutement; à l'amélioration des pratiques en matière d'embauche, de formation et de rétention, y compris en apprentissage linguistique; à des campagnes de publicité plus énergiques dans la géomatique des affaires; à un travail intégré avec les fournisseurs de services communautaires et sociaux; à des incitatifs accrus pour la présentation d'employés ainsi que pour les étudiants; et bien plus encore. Malgré l'augmentation du recrutement, les problèmes de main-d'œuvre, de compétences et de talents dans les exploitations agricoles et le secteur de la transformation de la viande demeurent critiques.

En dépit des pratiques exemplaires en matière de recrutement, certaines exploitations agricoles et usines de nos secteurs affichent un taux de postes vacants de près de 20 %. Il s'agit d'une situation critique et sérieuse portant atteinte à notre système alimentaire. De récentes données provenant du secteur de la transformation des viandes indiquent qu'il y a plus de 4 000 postes de travail de boucher inoccupés. Ce nombre a plus que doublé dans les trois dernières années.



mushrooms.canada

Notre demande en immigration est forte pour ces postes permanents à longueur d'année, comme le démontre le nombre de travailleurs étrangers temporaires (TET) qui occupent ces postes critiques, auxquels les Canadiens ne postulent pas. La recherche menée par l'Université de la Saskatchewan indique que pour chaque poste vacant pourvu, quatre autres postes sont créés dans la chaîne de valeur.

Nous sentons que deux principaux facteurs – sur lesquels nous n'avons aucun contrôle – contribuent à limiter notre habileté à pourvoir les postes vacants.

1. LE PLAFOND SUR LES TET DU SECTEUR DE LA TRANSFORMATION DES VIANDES LIMITE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET LE NOMBRE D'EMPLOIS AU CANADA :

Pour le secteur de la transformation des viandes, le plafond qui s'applique au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) restreint énormément notre capacité en termes de transformation des viandes au Canada. Le plafond du PTET nous empêche de pourvoir les postes vacants dans les usines de transformation des viandes et limite notre capacité de transformation des viandes. De récentes données tirées d'un sondage en cours montrent que nos usines frôlent un taux de 20 % de postes vacants. Cet enjeu doit être examiné, adapté à notre réalité et rapidement résolu afin de permettre aux producteurs de viande du Canada de continuer à remplir les rayons à l'épicerie. Pour chaque TET embauché dans nos usines de transformation des viandes, quatre autres emplois sont créés dans notre chaîne de valeur. **C'est pour cette raison que nous demandons une réinitialisation du plafond du PTET afin de permettre aux usines de trouver de la main-d'œuvre pour occuper les postes de travail de boucher. Les producteurs canadiens du secteur de la transformation des viandes ne peuvent effectuer d'autres coupures liées à la valeur ajoutée ni aller de l'avant avec leurs projets d'expansion en raison de l'absence de main-d'œuvre.**

2. NOUS SOMMES SITUÉS DANS LES ZONES RURALES DU CANADA :

Le second facteur qui a une incidence sur le recrutement dans les secteurs agroalimentaire et agricole est l'emplacement rural de nos usines et de nos exploitations agricoles. Nous sommes situés dans les zones rurales du Canada, loin des centres urbains où se trouve le bassin de main-d'œuvre. Cette réalité s'explique par les règlements municipaux ainsi que par les villes qui ne souhaitent pas être à proximité de ces activités agroalimentaires pour l'abattage des animaux et le compost en raison de problèmes de qualité de l'air.

Lorsque les Canadiens ne postulent pas aux emplois dans les usines de transformation primaire et dans les exploitations agricoles, nous nous tournons alors vers le PTET.

Nos emplois n'ont rien de temporaire – ils sont permanents et à temps plein.

C'est pourquoi nous estimons qu'étant donné notre usage du PTET, celui-ci devrait être considéré d'un autre point de vue. Pour nous, dans les faits, le PTET est une **extension du programme d'immigration**, car nos travailleurs n'ont pas accès aux mêmes programmes d'immigration que les travailleurs d'autres secteurs, comme le secteur des technologies. Pour nos employeurs, le PTET est l'unique option. Nos entreprises doivent pourvoir les postes dans les fermes et dans les usines de transformation qui les autorisent à placer des travailleurs dans des zones rurales, où se trouvent les emplois vacants. **Plus important encore, dans le secteur de la transformation des viandes, les recherches indiquent qu'une fois qu'un TET accède à la résidence permanente – celui-ci reste au Canada en zone rurale, avec la même entreprise, pendant plus de 10 ans.**

Le PTET et le nouveau Programme pilote sur l'immigration agroalimentaire (PIIA) sont une importante part de la stratégie de recrutement et de rétention

Lorsqu'elles n'arrivent pas à trouver des Canadiens, nos exploitations agricoles et nos entreprises alimentaires tentent de trouver et d'embaucher des personnes dans d'autres pays qui vivent dans des milieux ruraux et qui travaillent déjà dans le secteur agricole. Nous devons trouver des gens qui ont des compétences et de l'expérience dans le secteur agricole ou dans la coupe de viande. Lorsqu'on nous permet de recruter et de placer des personnes **intéressées** dans l'agriculture canadienne au moyen du PTET, ces personnes



mushrooms.canada

demeurent en emploi dans nos exploitations agricoles et dans nos usines pour de nombreuses années, même une fois qu'elles ont obtenu leur résidence permanente.

Beaucoup des compétences et de l'expérience nécessaires dans notre domaine sont fournies au cours de la formation sur place. Malheureusement, en général, les programmes d'immigration au Canada ne reconnaissent ni l'expérience ni les compétences de nos travailleurs avant leur arrivée. Ces programmes ne reconnaissent pas non plus l'expérience et les compétences très précieuses obtenues dans nos exploitations agricoles et dans nos usines de transformation canadiennes. Le système canadien de point d'accès à Entrée express se centre plutôt sur l'éducation universitaire supérieure pour des emplois en ville, et non sur ce que la majorité des emplois en milieu rural exigent pour la cueillette, l'emballage et la transformation des aliments.

Pour cette raison, nous remercions le gouvernement du Canada pour sa reconnaissance de notre domaine en tant que secteur clé à la stratégie d'immigration d'IRCC grâce au lancement du **PPIA** l'an dernier, avec 2750 places en mai 2020. Nous avons travaillé en étroite collaboration avec le ministère sur ce projet pilote. Nous comptons sur le PPIA pour aider nos entreprises agricoles et alimentaires à pourvoir les postes vacants de façon permanente, en soutenant nos travailleurs étrangers temporaires (TET) essentiels en leur offrant une voie d'accès sûre à la résidence permanente.

À cause de la pandémie de COVID-19, cette année a été très difficile pour les secteurs de l'agriculture et de la transformation. Et avec le resserrement de la réglementation relative aux voyages et à la santé, il devient de plus en plus compliqué, pour les entreprises et leurs TET, de pourvoir les postes vacants lorsqu'il n'y a pas de Canadiens pour les occuper. À l'heure actuelle, le Programme des candidats des provinces (PCP) de l'Ontario est fermé et celui de l'Alberta a mis de côté nos bouchers en invoquant l'équivalence de l'éducation, disqualifiant ainsi nombre de bouchers ayant de l'expérience et des compétences en coupe de viande dont nous avons besoin au Canada. Pour les emplois dans le secteur des champignons et d'autres emplois agricoles, l'ouvrier agricole général et le cueilleur ont encore moins accès au PCP que les bouchers. C'est pourquoi le PPIA du gouvernement fédéral est devenu très important pour aider les filières de l'agriculture et de la transformation de la viande à retenir les travailleurs qui ont de précieuses compétences et qui assurent l'approvisionnement alimentaire au Canada et ailleurs dans le monde.

Certaines de nos craintes par rapport aux nouveaux défis ou ceux à venir :

1. **Nous appuyons la nouvelle voie d'accès au statut permanent pour 90 000 travailleurs temporaires essentiels** annoncée par le ministre Mendicino le 14 avril 2021. Nous sommes reconnaissants et remercions le ministre d'avoir inclus nos emplois agricoles et agroalimentaires dans la catégorie des 30 000 TET essentiels. Nous avons quelques enjeux sur lesquels nous aimerons voir le Comité se pencher :
 - a. Nous prévoyons que les 30 000 postes de la catégorie des travailleurs essentiels seront pourvus en juin 2021, car notre secteur fera concurrence aux postes de travailleurs essentiels des secteurs du transport par camion et de la construction, qui ont davantage l'habitude d'utiliser le système d'immigration.
 - b. Nous aimerions souligner que cette nouvelle initiative d'immigration ne comprend aucun critère relatif à l'éducation. **Nous supporterions l'ajout de cette nouvelle approche à notre Programme pilote sur l'immigration agroalimentaire.** De cette façon, nos travailleurs auraient un accès total aux 2 750 emplois de façon contrôlée par l'entremise de notre petit programme pilote. Puisque le PPIA est un pilote, nous voulons essayer de nouvelles choses, et non attendre trois ans avant d'échouer. Nous souhaitons qu'IRCC intègre un second flux de travailleurs qui reconnaîtrait la précieuse expérience de deux ans sur le terrain au Canada, sans la démarche bureaucratique et l'évaluation stricte des exigences en matière d'éducation. Cette démarche permettrait aux travailleurs de notre secteur d'avoir un meilleur accès au programme pilote en plus d'en garantir la réussite.
 - c. Bien que nous appuyions la nouvelle voie vers la résidence permanente, nous reconnaissons également que les employeurs agricoles et agroalimentaires pourraient **avoir un taux accru de roulement de personnel cette année et l'année prochaine**, dans le cas où nos TET choisiraient d'utiliser ce nouveau programme et de quitter nos usines et nos fermes. Dans un même ordre d'idée, le fait que 90 000 TET deviennent des résidents permanents dans une période de six mois pourrait

rallonger les délais des processus d'immigration, ce qui nous inquiète également. Pour cette raison, nous demandons au ministère de ne pas retirer les ressources de traitement pour les permis de travail du PTET du secteur agricole et agroalimentaire. Nous **demandons plutôt que nos ressources du PTET en agriculture et en agroalimentaire soient renforcées**, étant donné la surcharge actuelle du ministère. Par conséquent, il est plus important que jamais que nos travailleurs des secteurs agricole et agroalimentaire reçoivent **un traitement prioritaire et les ressources appropriées afin de pourvoir ces postes vacants nécessaires pour la cueillette, l'emballage et la transformation des aliments**.

2. **Le budget de 2021** a affecté 110 millions de dollars au cours des trois prochaines années au Programme des travailleurs étrangers temporaires (page 219). Nous sommes inquiets, car **aucun des éléments listés ne vise à améliorer le traitement global des permis de travail pour les travailleurs des secteurs agricole et agroalimentaire**. Seuls les permis de travail ouverts seront traités de façon prioritaire selon le document du budget 2021¹. En plus des permis de travail ouverts, le traitement pour les permis de travail de notre PTET des secteurs agricole et agroalimentaire doit également être amélioré. Également, en raison de l'ampleur du traitement de 90 000 dossiers accédant à la nouvelle voie à la résidence permanente, nous recommandons que le budget 2021 soit modifié afin d'inclure des **ressources spécifiquement affectées aux permis de travail du PTET des secteurs agricole et agroalimentaire**, pour que notre secteur reçoive la même reconnaissance quant au montant des fonds que celle accordée aux autres secteurs.

Nous souhaitons avoir des échéances réalistes, autant pour les travailleurs agricoles et agroalimentaires du PTET que pour le PPIA. Plus précisément, en ce qui a trait aux extensions de permis de travail du PTET **pour nos travailleurs agricoles et agroalimentaires déjà au Canada, nous aimerions voir imposer une échéance de 30 jours**. Durant la pandémie, nous avons connu des délais de 9 mois ou plus pour les extensions de permis de travail pour nos TET déjà au Canada et l'état de ces demandes d'extensions a fréquemment été changé à un « statut implicite ». Cela signifie que les travailleurs ont le droit de travailler, mais ils perdent la totalité de leurs documents d'identification personnelle, tels que les cartes d'assurance-maladie et les numéros d'assurance sociale.

Dernièrement, les délais relatifs à ces extensions de permis de travail se sont relativement améliorés. Nous ne voulons pas perdre les gains obtenus récemment pour nos **17 000 TET travaillant comme bouchers et comme main-d'œuvre agricole qui ont besoin d'une extension de permis** en raison du nouveau programme d'accès à la résidence permanente pour les immigrants.

Voici des exemples **d'horribles enjeux humanitaires pour les travailleurs à « statut implicite »**. Nous demandons au ministère de prévenir ces situations en fournissant des délais fiables pour le traitement des permis de travail.

- Un TET boucher qui ne pouvait pas retourner à son pays natal pour accompagner un parent mourant, car s'il le faisait, il n'aurait pas été admis de nouveau au Canada sans permis de travail et documents d'identification, qui auraient été retirés à son départ.
- Sur les fermes de champignons, les travailleurs peuvent accéder à une assurance-maladie privée lorsqu'on leur retire leur carte d'assurance-maladie. Toutefois, les docteurs exigent souvent de payer sur-le-champ. Ainsi, un employeur a dû payer pour les factures médicales d'une employée afin que celle-ci reçoive les soins pour sa grossesse.

¹ <https://www.budget.gc.ca/2021/pdf/budget-2021-fr.pdf>, p. 219.

Nous citons ces exemples de situations réelles sur le terrain qui se produisent lorsque le statut de nos TET est changé au « statut implicite » par le ministère, car nous n'avons pas **d'échéance fixée pour les permis de travail** de ces 17 000 demandes d'extension de permis de travail.

Ces travailleurs assidus des secteurs agricole et agroalimentaire qui cueillent, emballent et transforment des aliments canadiens pour nos épiceries et pour envoyer ailleurs dans le monde méritent des délais de traitement pour les permis de travail sur lesquels ils peuvent compter, comme c'est le cas dans d'autres secteurs.

Si cette démarche nécessite des ressources supplémentaires pour le traitement du PTET, nous demandons que celles-ci soient rapidement attribuées, et que les **ressources pour le traitement des permis de travail dans les secteurs agricole et agroalimentaire soient comprises dans le budget 2021**, afin d'assurer la priorisation constante de nos travailleurs au sein du ministère IRCC.

3. **Inquiétudes par rapport au PPIA** : Nous sommes très inquiets qu'en date de décembre 2020, on nous ait dit qu'environ seulement 150 TET ont pu accéder au PPIA – qui a été en place depuis maintenant un an. Dans notre réalité, la pandémie de COVID-19 n'est pas la raison qui explique l'inaccessibilité au pilote. Parmi les obstacles, la configuration bureaucratique du projet pilote est l'une des entraves principales. C'est pourquoi nous avons fourni des recommandations administratives très précises que nous aimerions voir **immédiatement instaurées**, afin d'aider nos travailleurs à rester au Canada pour continuer à produire et à transformer les aliments durant la pandémie actuelle. Ces changements ont été demandés avant le lancement du projet pilote et on en a discuté, mais les discussions n'ont pas porté fruit.

On a discuté des recommandations ci-dessous avec le ministre lors d'une réunion en février et elles ont été approuvées en principe. Nous demandons à votre comité d'appuyer ces recommandations afin de permettre à nos travailleurs de rester au Canada et de bénéficier d'une voie sûre et constante vers la résidence permanente, comme dans n'importe quel autre secteur. Les simples modifications administratives que nous proposons permettront à davantage de travailleurs d'emprunter cette voie et fourniront 2 750 emplois dans notre secteur par l'entremise du pilote.

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LE PROGRAMME PILOTE SUR L'IMMIGRATION AGROALIMENTAIRE

- 1) **Renouvellement et prolongation des permis de travail** : Les problèmes de renouvellement des permis de travail dans les secteurs de l'agriculture et de la boucherie ont été exacerbés par la pandémie, ce qui a eu pour effet de mettre de nombreux travailleurs dans des situations terribles.
Nous recommandons :
 - a. que sur le formulaire imm5710 soit ajouté le code CNP, à la page 3, ligne 6, à côté du numéro d'EIMT, afin que les agents d'IRCC puissent avoir un champ de recherche permettant de trouver nos codes CNP pour l'agriculture et l'agroalimentaire qui sont prioritaires selon les règlements; Nous demandons de régler cet enjeu d'ici juillet, et non septembre, car le problème touche 17 000 travailleurs agricoles et agroalimentaires.
 - b. que les prolongations et les renouvellements de permis de travail soient effectués dans un délai de 30 jours.
- 2) **Nous recommandons** : que le processus de résidence permanente du PPIA soit immédiatement clarifié en fournissant un sommaire des échéances pour les étapes requises. Si le travailleur est accepté, dans un délai

maximal de quatre mois, nous demandons que les employeurs du secteur de la transformation des viandes soient exemptés du plafond du PTET et que les employeurs et les travailleurs des secteurs agricole et agroalimentaire n'aient plus à remplir une EIMT ni de prolongations ou de renouvellements de permis de travail. Nous demandons également que le nouveau processus d'accès à la résidence permanente soit publié sur le site Web et que des webinaires soient fournis aux employeurs des secteurs agricole et agroalimentaire avant le mois de juin 2021.

- 3) **Nous recommandons que le processus en matière d'éducation soit assoupli pendant la COVID-19 – Les établissements d'enseignement des pays d'origine des travailleurs sont fermés depuis le début de la pandémie, ce qui ne permet pas aux travailleurs d'entamer le processus pour l'évaluation du niveau de scolarité dans le cadre du PPIA.** Pour cette raison, nous aimerions recommander un processus d'évaluation en deux parties. Celui-ci pourrait être immédiatement modifié pour :
 - a. permettre aux travailleurs d'utiliser des **copies de diplômes d'études secondaires** avec le libellé recommandé par l'organisme d'évaluation : « Évaluation fondée sur les documents présentés par le demandeur »;
 - b. terminer le processus d'évaluation du niveau de scolarité, lorsque les établissements d'enseignement rouvriront, en demandant l'envoi des originaux par courrier à l'organisme d'évaluation.

- 4) **Nous recommandons que les travailleurs titulaires d'un permis de travail ouvert et les autres travailleurs du volet du PTET puissent présenter une demande par l'entremise du PPIA – L'admission au PPIA devrait être fondée sur une offre d'emploi permanent à temps plein d'un employeur et non dépendre du SCIAN ou des volets du PTET, qui sont normatifs.** Ces règlements et obstacles font que moins de travailleurs possédant les compétences et l'expérience en agriculture dont le Canada a besoin peuvent se qualifier pour le programme pilote et en bénéficier.